

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT BLAISE DU BUIS (Isère)

Nombre de Conseillers Elus : 15

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT  
Le 30 JUIN

En exercice : 14

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT BLAISE DU BUIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de : Madame Véronique LEONARDI.

Présents : 11

Date de convocation : 23 JUIN 2017

Volants : 13 (dont 2 pouvoirs)

Présents : Mmes Véronique LEONARDI ; Muriel LOMER, Elvira AFONSO SARAT ; Leslie MALJOURNAL-BLIN, Sonia MERCURI, Sandrine PERSONNAZ ; MM. Gregory BAGDAHN ; Serge NOGUER ; Roger TESSAUR ; Michel THIBIER ; Stéphane VERY.

Pouvoirs : Mme Marie-Louise TESSAUR donne pouvoir à Muriel LOMER ; M. Yves BOURELLY donne pouvoir à Roger TESSAUR.

Absent ou excusé : Mme Marie-Louise TESSAUR ; MM. Yves BOURELLY ; Jacques BRAIN

Secrétaire de séance : M. Gregory BAGDAHN

Le quorum est atteint

Approbation du dernier compte rendu : le procès-verbal du Conseil municipal du 15 juin 2017 est approuvé.

---

## Délibération n°2017063001 : Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017

Vu les articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du Code électoral,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2017-06-15-012 du 15 juin 2017 authentifiant le chiffre des populations des communes de l'Isère,

Considérant qu'en application des articles L.2122-17, L.2121-15 et 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux membres du Conseil municipal les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes à l'ouverture du scrutin,

Considérant qu'en application des articles L. 288, L. 289 et R. 133 du Code électoral,

### La mise en place du bureau électoral :

Madame le Maire, Véronique LEONARDI, présidente du bureau a ouvert la séance,

Monsieur Grégory BAGDAHN a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal,

Présents à l'ouverture du scrutin, Messieurs Michel Thibier et Roger Tessaur, et Mmes Leslie Maljournal Blin et Sonia Mercuri composent les membres du collège électoral.

### Election des délégués :

La liste déposée et enregistrée est : Liste de Saint Blaise du Buis, composée par Mme Véronique LEONARDI, M. Serge NOGUER et Mme Muriel LOMER, en tant que délégués et M. Stéphane VERY, Mme Sandrine PERSONNAZ et M. Michel THIBIER en tant que suppléants.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	13
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
- Nombre de votes blancs :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	13

**Résultats :**

Madame la Présidente proclame les résultats définitifs : La liste de Saint Blaise du Buis (candidat tête de liste Véronique LEONARDI) a obtenu 13 voix. Mme Véronique LEONARDI, M. Serge NOGUER et Mme Muriel LOMER obtiennent un mandat de titulaire, et M. Stéphane VERY, Mme Sandrine PERSONNAZ et M. Michel THIBIER obtiennent un mandat de suppléant.

**Délibération n°2017063002 : Attribution la subvention à l'association du Sou des Ecoles de St Blaise du Buis Réaumont pour 2017**

Après études du dossier déposé par l'association du Sou des Ecoles de Saint Blaise du Buis et Réaumont en date du 13 juin 2017 et vu les effectifs des enfants domiciliés sur les deux communes du regroupement pédagogique et scolarisés à Saint Blaise du Buis à la rentrée 2016, il est demandé au Conseil municipal de procéder à l'attribution de la subvention allouée à cette association au titre de 2017, article 6574 du budget de fonctionnement 2017 de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré des membres présents et représentés décide :

- **D'ATTRIBUER** la somme suivante :

ASSOCIATIONS	Montants en Euros	Caractéristiques
Sou des Ecoles	2 750	22 € x 125 enfants <sup>CP</sup> 2016/2017
<b>TOTAL en Euros</b>	<b>2 750</b>	

Il est rappelé que cette subvention est accordée dans l'intérêt général de la Commune pour permettre le bon fonctionnement de l'association.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 13	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

**Délibération n°2017063003 : Constitution de la Commission Sécurité**

Vu la délibération n°20170615009 portant élection d'un nouvel adjoint,

Madame le Maire indique qu'il est important de prendre en considération la sécurité dans le village dans sa globalité, aussi il est nécessaire de constituer une Commission Sécurité et désigner ses membres.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré des membres présents et représentés décide :

- **DE CREER** la Commission Sécurité, pour toute la durée du mandat composée des membres suivants :

Véronique LEONARDI, Présidente et Maire	Stéphane VERY, Vice-Président
Gregory BAGDAHN, Membre principal	Sonia MERCURI, Membre principal
Yves BOURELLY, Membre principal	Sandrine PERSONNAZ, Membre principal
Muriel LOMER, Membre principal	Roger TESSAUR, Membre principal
Serge NOGUER, Membre principal	Michel THIBIER, Membre principal
Leslie MALJOURNAL BLIN, Membre principal	

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 13	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

**Délibération n°2017063004 : Constitution de la Commission Aménagement et embellissement du Village**

Vu la délibération n°20170615009 portant élection d'un nouvel adjoint,  
Madame le Maire indique qu'il est important de prendre en considération l'aménagement et l'embellissement du village dans sa globalité, il est nécessaire de constituer une Commission Aménagement et embellissement du village et désigner ses membres.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré des membres présents et représentés décide :

- **DE CREER** la Commission Aménagement et embellissement du village, pour toute la durée du mandat composée des membres suivants :

Véronique LEONARDI, Présidente et Maire  
Elvira AFONSO-SARAT, Membre principal  
Muriel LOMER, Membre principal  
Leslie MAJOURNAL BLIN, Membre principal

Stéphane VERY, Vice-Président  
Sonia MERCURI, Membre principal  
Marie-Louise TESSAUR, Membre principal.  
Michel THIBIER, Membre principal

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 13	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
  
Véronique LEONARDI

*Affiché à la porte de la Mairie le 03/07/2017.*